

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2014

---

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Rejeté

### AMENDEMENT

N° CD101

présenté par

M. Saddier, M. Jacob, M. Bussereau, M. Herth, M. Albarello, M. Aubert, M. Bénisti, M. Chatel,  
M. Chevrollier, M. Douillet, M. Furst, M. de Ganay, M. Gest, M. Ginesy, M. Heinrich,  
M. Kossowski, Mme Lacroute, M. Leboeuf, M. Olivier Marleix, M. Marlin, M. Nicolin, M. Priou,  
Mme Rohfritsch, M. Sermier, M. Solère et M. Jean-Pierre Vigier

-----

#### ARTICLE 4

À l'alinéa 36, substituer aux deux occurrences des mots :

« SNCF Réseau »,

le mot :

« RFF ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'établissement gestionnaire des infrastructures doit être une entité complètement séparée de l'opérateur historique et continuer à s'appeler RFF.